

PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ PROGRAMME ESTIVAL 2024 Rabais de 325 \$ PAR SÉJOUR PAR PARTICIPANT
--

1^o Nom du (des) participant(s) : 1- _____

2- _____

3- _____

2^o Quel est le nombre de personnes dans votre famille ?

ENFANT(s) + PARENT(s) = TOTAL

3^o Quel est votre revenu familial brut total déclaré en 2022 ou 2023 ? Veuillez cochez

A		Moins de 28 641\$	E		De 57 282\$ - 64 043\$
B		De 28 641 - 40 504\$	F		De 64 043\$ - 70 156\$
C		De 40 504\$ - 49 608\$	G		De 70 156\$ - 75 777\$
D		De 49 608\$ - 57 282\$	H		De 75 777\$ - 81 009\$

Veuillez vérifier si vous êtes éligible à la réduction de tarif de 325 \$ par enfant en consultant la grille au verso de cette page. Si la réponse est positive poursuivez les autres étapes.

Veuillez joindre l'un des documents suivants (une photocopie suffit) : cochez celui que vous nous faites parvenir et joignez-le à votre envoi.

- L'Avis de cotisation (T-451) délivré par l'Agence du revenu du Canada
- L'Avis de cotisation (TPF-98) délivré par le ministère des Finances du Québec
- L'Avis sur le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants du Régime de Rentes du Québec
- Le carnet de réclamation accordé à un adulte ou à une famille prestataire de l'aide financière de dernier recours du ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale.

Retournez-nous aussi

- La fiche personnelle-santé remplie et signée.
- La copie jaune de la facture.
- Le paiement complet (pas de chèque postdaté)
- Ce formulaire complété et signé

Je demande cette réduction car je satisfais aux critères.

Nom _____

Signature

Grille d'analyse
De votre éligibilité

- 1^o Sous la colonne «ménage» déterminez où vous vous situez. C'est la somme des parents et des enfants de votre famille tel qu'indiqué au verso.
- 2^o Comparez votre revenu familial brut déclaré en 2022 ou 2023 si vous avez déjà reçu votre avis de cotisation avec les montants indiqués à droite sur la même ligne.
- 3^o Si votre revenu familial est inférieur au plus grand des montants indiqués, vous êtes éligible.

Exemple : 4 personnes dans la famille avec un revenu familial inférieur à 57 282\$ fait que vous êtes éligibles à la réduction de 325 \$ par séjour par enfant.

Ménage	SFR (avant impôt)
1 personne	Moins de 28 641\$
2 personnes	De 28 641 - 40 504\$
3 personnes	De 40 504\$ - 49 608\$
4 personnes	De 49 608\$ - 57 282\$
5 personnes	De 57 282\$ - 64 043\$
6 personnes	De 64 043\$ - 70 156\$
7 personnes	De 70 156\$ - 75 777\$
8 personnes	De 75 777\$ - 81 009\$

